

ENTREPRENDRE AU BENIN

Le Bénin est membre de la Communauté Financière Africaine "CFA", sa monnaie, le franc CFA (F CFA), est liée à l'Euro à un taux fixe (1 euro = 655.957 F CFA) et sa convertibilité illimitée est garantie par l'Euro. Les pays membres de la Communauté Financière Africaine ont convenu d'appliquer les mêmes règles de contrôles de change que celles de la France. Les transferts à l'intérieur de la CFA ne sont pas limités.

De 1972 à 1989, la gestion du pays n'a fait aucune place à l'initiative privée et par conséquent à un environnement économique favorable à la promotion des investissements privés tant nationaux qu'étrangers. Depuis 1990, un changement de l'option de gestion de l'économie nationale a été effectué. Le libéralisme est désormais l'orientation nationale en matière d'économie, de la vie sociale et politique. La démocratisation de la vie politique crée un nouvel environnement juridique favorable à toute entreprise. Le libéralisme s'appliquant à tous les secteurs d'activités a permis à cet Etat de nouer avec la croissance de l'investissement tant public que privé.

La croissance étant le maître mot de l'ouverture du Bénin à l'investissement, il était impérieux de matérialiser ce désir par un certain formalisme qui inciterait tout investisseur à développer un intérêt pour cette destination. Pour ce faire, les textes juridiques et fiscaux ont connu des mises à jour, soit en faisant le choix d'une harmonisation sous régionale soit en mettant en place des mesures d'incitation à l'investissement.

On distingue, au Bénin, deux formes juridiques d'entreprise :

- Entreprise individuelle
- Société

ENTREPRISE INDIVIDUELLE OU ETABLISSEMENT (REGIME A)

Elle est enregistrée sous le régime « A » et constituée par une seule personne.

Caractéristiques

- Exercice de l'activité de façon indépendante
- Non distinction du patrimoine et des biens propres de l'entrepreneur

Avantage

- Exploitation des affaires par le promoteur pour son propre compte
- Aucun capital à constituer

Inconvénient

- Engagement du patrimoine personnel de l'entrepreneur (toute perte ou faillite est imputée à ses biens propres ou familiaux)

Frais de formalités

Les déclarations de création des entreprises individuelles sont reçues au Centre de formalités des entreprises de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB).

<i>ENTREPRISE INDIVIDUELLE (Régime A)</i>	Frais (FCFA)	
	Nationaux	Etrangers
Description		
Immatriculation au registre du commerce	5 000	7 000
Publication au journal d'annonces légales	5 000	5 000
Inscription au fichier CCIB	25 000	100 000
Première cotisation annuelle CCIB	10 000	50 000
Déclaration d'établissement	2 000	2 000
Carte professionnelle de commerçant	5000	5 000
Prestation CFE	20 000	20 000
TOTAL COUT FIXE	72 000	189 000
Inscription et cotisation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale	Variable	Variable
MONTANT TOTAL DES FRAIS		

Liste des pièces à joindre au dossier

- Casier judiciaire du dirigeant datant de moins de 3 mois
- Copie légalisée de la carte d'identité ou passeport du dirigeant
- 3 photos d'identité récentes du dirigeant (inscrire le nom derrière)
- Timbre fiscal de 500 FCFA
- 2 à 3 chemises à rabat en carton
- Copie légalisée de la carte de séjour (pour les opérateurs étrangers)
- Acte de naissance légalisé du gérant

SOCIETE (REGIME B)

Enregistrée sous le régime « B », elle est constituée par une personne physique ou morale. Elle peut être mise en place par deux ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Il existe sept (07) formes juridiques de société dont les plus courantes sont :

Société à Responsabilité Limitée (SARL)

La SARL peut être constituée par une personne physique ou morale (société unipersonnelle) ou par plusieurs personnes physiques ou morales. Le capital minimal est fixé à Un Million (1 000 000) FCFA qui doit être intégralement libéré et divisé en parts sociales correspondant au montant des apports de chaque associé. Chaque associé est responsable des dettes à concurrence de l'apport réalisé.

La SARL est dirigée par un gérant seul capable d'engager la société vis-à-vis des tiers. Il est contrôlé par l'Assemblée Générale Annuelle qui approuve les comptes. Selon le choix des associés ou selon le chiffre d'affaires, la société peut ou doit être contrôlé par un Commissaire aux Comptes.

Société Anonyme (SA)

La Société Anonyme est une société constituée par une ou plusieurs personnes physiques ou morales. Le montant du capital minimal est fixé à Dix Millions (10 000 000) FCFA dont le quart au moins doit être libéré au moment de la création. Les apports sont représentés par des titres appelés « action » d'une valeur nominale de Dix Mille (10 000) FCFA au moins dont chaque actionnaire est détenteur proportionnellement à son apport. Les actionnaires participent au bénéfice proportionnellement à leur apport et participent aux pertes éventuelles de la même manière.

La Société Anonyme est contrôlée par un Conseil d'Administration à la tête duquel est désigné le Président du Conseil d'Administration ou par un Administrateur Général (dans les sociétés unipersonnelles ou dont le nombre d'actionnaires est inférieur ou égal à trois) La société est dirigée, soit par un Président Directeur Général, soit par un Directeur Général (dans les sociétés dotées d'un Conseil d'Administration) ou par un Administrateur Général.

Le Président Directeur Général ou le Directeur Général sont responsables de la gestion de la société devant le Conseil qui arrête les comptes qui doivent être approuvés par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tient au moins une fois par an dans les six mois de la clôture de l'exercice social. La société est obligatoirement contrôlée par un Commissaire aux Comptes titulaire et un Commissaire aux Comptes suppléant.

Frais de formalités

Les déclarations de création des sociétés sont reçues au Centre de formalités des entreprises de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB).

<i>SOCIETE (Régime B)</i>	Frais (FCFA)	
	Nationaux	Etrangers
Description		
Dépôt des statuts	5 000	5 000
Immatriculation au registre du commerce	10 000	12 000
Inscription au fichier CCIB	25 000	100 000
Première cotisation annuelle CCIB	50 000	150 000
Publication au journal d'annonces légales	40 000	40 000
Carte professionnelle de commerçant	25 000	25 000
Carte d'importateur	30 000	30 000
Déclaration d'établissement	2 000	2 000
Prestation CFE	40 000	40 000
TOTAL COUT FIXE	197 000	374 000
	202 000	379 000
Inscription à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale	Variable (20 à 23 % salaires brutes)	Variable (20 à 23 % salaires brutes)
Acompte à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale	Variable	Variable

Liste des pièces à joindre au dossier

- 2 exemplaires originaux dûment signés des statuts de la société
- Acte de naissance légalisé des dirigeants et des associés
- Casier judiciaire du ou des dirigeants datant de moins de trois mois
- 4 photocopies des statuts
- Timbre fiscal de 1 000 FCFA
- Copie légalisée de la carte d'identité ou passeport du dirigeant
- Justificatif bancaire
- 4 photos d'identité récentes du dirigeant (inscrire le nom derrière)
- 2 à 3 chemises à rabat en carton
- Copie légalisée de la carte de séjour (pour les opérateurs étrangers)
- 4 exemplaires dûment signés et 4 photocopies du procès verbal de l'Assemblée Générale Constitutive (Société Anonyme)
-

EMBAUCHE DE SALARIES A LA CREATION (Régime A et Régime B)

Dans les deux cas de société, il faut :

- Imprimés CNSS pour chaque salarié (Feuillet d'embauchage)
- 2 photos d'identité
- Copie légalisée de l'acte de naissance
- Copie légalisée de la carte d'identité ou du passeport
- Copie certifiée conforme ou copie de la pièce d'état civil ayant servi à l'établissement de l'avis d'embauche.

EXPORTATION SANS RISQUES VERS LE BENIN

REGLEMENTATION DU COMMERCE AU BENIN

Les dispositions de la Loi N°90-005 du 15 Mai 1990 fixent les conditions d'exercice des activités de commerce au Bénin :

- Liberté dans l'exercice de toute activité commerciale au Bénin
- Liberté dans l'importation de toute marchandise, excepté celle portant atteinte à la sécurité de l'Etat, à la santé publique et aux bonnes mœurs
- Aucune réglementation du commerce extérieur ne subordonne l'importation de marchandises à l'envoi préalable d'échantillons
- Non existence d'un Conseil de contrôle des exportations avant leur embarquement en direction de l'extérieur
- Existence d'une structure d'inspection des marchandises avant embarquement en direction du Bénin : BIVAC INTERNATIONAL
- Pas de licence, ni de frais d'enregistrement des produits pour les entreprises étrangères avant l'exportation de leurs marchandises vers le Bénin
- Délivrance de la carte professionnelle d'importateur ou de commerçant, strictement personnelle et incessible, au gérant d'une entreprise, par les Autorités Administratives du Bénin (Ministère Chargé du Commerce)

PRECAUTIONS UTILES

Pour négocier une relation de partenariat avec une société existante, le négociant doit :

- Consulter le répertoire des entreprises installées au Bénin sur le site de la CCIB (www.ccib.bj)
- Se rapprocher de la Représentation du Bénin sur place pour se renseigner
- Contacter directement la CCIB à son siège à Cotonou
- S'assurer que le client est détenteur de sa carte professionnelle de commerçant ou sa carte d'importateur authentique en cours de validité
- S'assurer obligatoirement de la fiabilité de la demande ou de l'offre de partenariat

PRINCIPAUX IMPÔTS ET TAXES DÛS PAR LES ENTREPRISES : (Hors Droits et Taxes de Douane)
(Liste non exhaustive)

- BIC Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux : 25 % pour les Entreprises ayant une activité Industrielles, 30 % pour les autres personnes morales autres.
- TVA Taxe sur la Valeur Ajoutée (18%)
- TPU Taxe Professionnelle Unique
- I S Impôt sur les Salaires. (barème)
- VPS Versement Patronal sur les Salaires (4% des salaires bruts)
- IRVM Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières : 18 % des dividendes distribués
- AIB Acompte de l'Impôt Assis sur les Bénéfices
- PATENTE Variable selon la taille de l'entreprise
- CNSS Cotisation Caisse Nationale de Sécurité Sociale.
- CCIB Cotisation Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin

GARANTIES DES REGLEMENTS FINANCIERS DES IMPORTATIONS

Pour garantir les règlements des exportations sur le Bénin, il faut :

- Commerce international
- Virement
- Chèque certifié
- Chèque de banque
- Effet de commerce
- Remise documentaire
- Crédit documentaire irrévocable (Eviter le Western Union)
- Assurer systématiquement la domiciliation des opérations auprès des banques agréées au Bénin

Quelque soit le type de société, il est obligatoire de se faire attribuer un numéro IFU (Identifiant Fiscal Unique) auprès de la Direction Générale des Impôts (Bureau 620).

INSPECTION ET DU CONTROLE AVANT EMBARQUEMENT DES PRODUITS A L'IMPORTATION

Le Programme de Vérification des Importations en vigueur au Bénin rend obligatoire l'inspection par Bureau Veritas dans le pays de départ de toute importation d'une valeur FOB supérieure ou égale à Trois Millions (3 000 000) Francs CFA pour les expéditions par voie aérienne ou maritime et Deux Millions (2 000 000) Francs CFA pour les expéditions par voie terrestre.

Au dessus de Cinq Cent Mille (500 000) Francs CFA, l'inspection est aléatoire. Le processus débute par l'ouverture d'une Intention d'Importation au bureau de Cotonou :

Bivac International, Groupe Bureau Veritas
Zone Résidentielle, Lot 2, Face ORTB
08 BP 0658 Cotonou
Tél : 00229 21 30 49 01 / 21 30 20 13
Fax : 00229 21 30 01 82

APPLICATION DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR AU BENIN

Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) 01 BP 31 Cotonou Tél : 00229 21 31 20 81 / 21 31 12 38 / 21 31 43 86 Fax : 00229 21 31 32 99 e-mail : ccib@bow.intnet.bj Site : www.ccib.bj	Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur (M.A.E.I.A.F.B.E.) BP 318 Cotonou Tél : 00229 21 30 04 00 / 21 30 09 29 / 21 30 18 70 / 21 30 87 34 / 21 30 87 40 Fax : 00229 21 30 02 45
--	--

Centre Béninois du Commerce Extérieur (C.B.C.E) 01 BP 1254 Tél : 00229 21 30 47 49 e-mail : cbce@bow.intnet.bj	Ministère du Commerce Tél : 00229 21 30 76 46 / 21 30 76 47
---	--

AUTRES PLATES FORMES ECONOMIQUES

Conseil National du Patronat (CNP) 01 BP 1260 Tél : 00229 21 31 77 90 Fax : 00229 21 31 77 89 e-mail : cnpbenin@yahoo.fr / info@cnp-benin.org Site : www.cnpbenin.org	Conseil des Investisseurs Privés du Bénin (CIPB) 03 BP 4304 Tél : 00229 21 31 47 67 Fax : 00229 21 31 47 67 e-mail : info@cipb.bj Site : www.cipb.bj
Centre de Promotion des Investissements (CPI) 01 BP 2022 Cotonou Tél : 00229 Fax : 00229 e-mail : mbankole@cpi-benin.com Site : www.cpi-benin-bj.org / www.cpi-benin.com	Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CCFEF) Site : www.ccef-benin-togo.com

ADRESSES UTILES POUR S'INSTALLER AU BENIN

MINISTERES

Ministère d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique BP : 323 Cotonou Tél : 21 30 00 30 / 21 30 05 41	Ministère d'Etat Chargé de la Défense Nationale Tél : 00229 21 30 15 67 / 21 30 56 57
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique Tél : 00229 21 30 19 96 / 21 30 01 53	Ministère de la Décentralisation, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire Tél : 00229 21 30 28 56 / 21 30 28 59
Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur BP 318 Tél : 00229 21 30 04 00 / 21 30 09 29	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche 03 BP 2900 Tél : 00229 21 30 19 55 / 21 30 04 10
Ministère de l'Economie et des Finances Tél : 00229 21 30 02 81 / 21 30 08 71	Ministère de l'Industrie Tél : 00229 21 31 01 01
Ministère de l'Energie et de l'Eau Tél : 00229 21 31 29 07 / 21 31 29 24	Ministère des Recherches Pétrolières Minières BP 963 Tél : 00229 21 33 05 14 / 21 30 68 07 / 21 30 22 79
Ministère de la Santé Tél : 00229 21 33 21 63 / 21 33 21 78	Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle Tél : 00229 21 31 57 86 / 21 32 42 52 / 21 32 63 83
Ministère du Commerce Tél : 00229 21 30 76 46 / 21 30 76 47	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Tél : 00229 21 30 81 29
Ministère des Sports et Loisirs Tél : 00229 21 30 36 00 / 21 30 36 14	Ministère de l'Artisanat et du Tourisme Tél : 00229 21 30 22 71 / 21 30 70 10
Ministère de la Famille et de la Solidarité Tél : 00229 21 31 67 07 / 21 31 67 08	Ministère du Travail et de la Fonction Publique Tél : 00229 21 31 26 18 / 21 31 31 12
Ministère de la Réforme Administrative et Institutionnelle Tél : 00229 21 30 80 14 / 21 30 80 21	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature Tél : 00229 21 30 44 15 / 21 30 70 08
Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire 03 BP 753 Tél : 00229 21 31 32 12 / 21 31 67 65	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'érosion côtière Tél : 00229 21 33 35 95 / 21 33 36 69
Ministère de la Législation, de la Justice et des Droits de l'Homme Tél : 21 31 31 46 / 21 31 51 45	Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales Tél : 00229 21 30 60 33 / 21 32 34 34 / 21 32 47 62

Ministère Délégué, Chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication Tél : 00229 21 31 22 27 / 21 31 23 07	Ministère Chargé des Relations avec les Institutions Tél : 00229 21 30 27 25 / 21 30 09 39 / 21 30 78 93
Ministère de la Microfinance et de l'Emploi des Jeunes et des Femmes 01 BP 506 Tél : 00229 21 30 02 44 / 21 30 82 08	Ministère de l'Economie Maritime, Transports Maritimes et des Réformes Portuaires Tél : 00229 21 31 41 45 / 21 31 53 71 Fax : 00229 21 31 53 71
Ministère Chargé des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion du Secteur Privé 01 BP 2093 Tél : 00229 21 32 49 41	Ministère Délégué des Transports Terrestres, des Transports Aériens et Travaux Publics Tél : 00229 21 31 46 53

HOTELS

Le Bénin recense plusieurs hôtels dont voici quelques uns :

Novotel Cotonou Orisha 08 BP 0929 Tél : 00229 21 30 56 71 / 21 30 56 69 Fax : 00229 21 30 41 88 e-mail : h1826@accor.com	Ibis 08 BP 0929 Tél : 00229 21 30 56 77 Fax : 00229 21 30 56 78 e-mail : h6681@accor.com
Hôtel du Port 08 BP 1133 Tél : 00229 21 31 44 43 / 2131 44 44 Fax : 00229 21 31 43 26	Hôtel du Lac BP 184 Tfèl : 00229 21 33 19 19 / 21 33 16 15 Fax : 00229 21 33 02 22
Bénin Marina Hôtel 01 BP 1901 Tél : 00229 21 30 01 00 / 21 30 22 17 Fax : 00229 21 30 11 55 e-mail : info@benin-marina-hotel.com	Hôtel de l'Entente Tél : 00229 21 3 059 61 e-mail : hotelentente@yahoo.fr

BANQUES AGREEES AU BENIN

Banques commerciales

Plusieurs banques commerciales sont installées au Bénin pour recevoir vos paiements.

African Investment Bank 08 BP 48 Tél : 00229 21 31 30 56 / 21 31 80 80 / 21 30 53 53 Fax : 00229 21 31 57 60 e-mail : aibank@intnet.bj	Ecobank Bénin 01 BP 1280 Cotonou Tél : 00229 21 31 40 23 / 21 31 30 69 Fax : 00229 21 31 33 85 e-mail : ecobnet@bow.intnet.bj ecobankbj@ecobank.com Site : www.ecobank.com
Banque Atlantique Bénin 08 BP 0682 Cotonou Tél : 00229 21 31 10 18 / 21 31 10 19 Fax : 00229 21 31 31 21	Banque de l'Habitat Bénin 01 BP 6555 Cotonou Tél : 00229 21 31 24 25 Fax : 00229 21 31 31 17 / 21 31 24 60
Banque Régionale de Solidarité Bénin 01 BP 097 Cotonou Tél : 00229 21 31 80 15 / 21 31 80 16 Fax : 00229 21 31 80 01	Bank Of Africa Bénin 08 BP 0879 Cotonou Tél : 00229 21 31 32 28 Fax : 00229 21 31 31 17
Continental Bank Bénin 01 BP 2020 Cotonou Tél : 00229 21 31 24 24 / 21 31 26 95 Fax : 00229 21 31 51 77 e-mail : contibk@intnet.bj Site : www.ad-net.fr/cbb/	Société Générale des Banques au Bénin 01 BP 585 Cotonou Tél : 00229 21 31 83 00 Fax : 00229 21 31 82 95 e-mail : sgbbe@yahoo.fr
Banque Sahélo Saharienne pour l'Investissement et le Commerce Bénin 08 BP 485 Tél : 00229 21 31 87 07	Financial Bank Bénin 01 BP 2700 Cotonou Tél : 00229 21 31 31 00 / 21 31 31 09 / 21 31 31 03 Fax : 00 229 21 31 31 02

Fax : 00229 21 31 87 04	E-mail : fbcti@leland.bj
Diamond Bank Bénin 01 BP 955 Cotonou Tél : 00229 21 31 79 27 / 21 31 79 28 Fax : 00229 21 31 21 42	Banque Internationale du Bénin 03 BP 2098 Cotonou Tél : 00229 21 32 15 01 / 21 31 36 18 / 21 31 55 49 Fax : 00229 21 32 05 94 / 21 31 23 65 e-mail : bibe@intnet.bj

Banque Centrale

Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

01 BP 325 Cotonou

Tél : 00229 21 31 24 66 / 21 31 24 67 / 21 31 37 82

Fax : 00229 21 31 24 65

e-mail : webmaster@bceao.int

Site : www.bceao.int

ASSURANCES

Les compagnies d'assurance proposent des services d'assurance pour les logements, les véhicules, les personnes.

Gras Savoye 08 BP 1133 Tél : 00229 21 31 69 22 / 21 31 69 236 Fax : 00229 21 31 69 79	Allianz Group 01 BP 5455 Tél : 00229 21 31 70 87 / 21 31 70 88 Fax : 00229 21 31 67 34
Nsia 08 BP 0258 Tél : 00229 21 31 33 69 / 21 31 35 83 Fax : 00229 21 31 35 17	Africaine des Assurances 01 BP 3128 Tél : 00229 21 30 90 90 / 21 30 16 49 / 21 30 04 83 Fax : 00229 21 30 09 84
Ascoma Tél : 00229 21 31 31 24	Sobac Tél : 00229 21 31 67 35
UBA VIE Tél : 00229 21 30 06 90	Fedas Tél : 00229 21 31 56 77
Saarb Tél : 00229 21 30 02 87	FGA Tél : 00229 21 38 40 71

TELECOMMUNICATIONS

Pour obtenir une ligne téléphonique et un abonnement Internet, plusieurs agences commerciales sont à votre disposition.

Bénin Télécoms 01 BP 5959 Cotonou Tél : 00229 21 31 20 45 / 21 31 20 46 / 21 31 20 47 / 21 31 20 48 / 21 31 20 49 Fax : 00229 21 31 38 43 e-mail : opt@intnet.bj	OTI Télécoms 03 BP 3049 Tél : 00229 21 37 46 28 / 21 37 46 29 Fax : 00229 21 33 94 87
Libercom 01 BP 5959 Tél : 00229 21 31 46 68 / 21 31 69 00 à 07 Fax : 00229 21 31 49 42 e-mail : libercom@benintelecoms.bj Site : www.libercom.bj	Moov / Etisalat 06 BP 328 Tél : 21 31 66 60 Fax : 00229 21 31 66 62
MTN 01 BP 5293 Tél : 21 31 66 41 Fax : 00229 21 31 66 43	Bell Bénin Communications 02 BP 1886 Tél : 00229 21 30 52 84 / 21 32 58 43
Actel Tél : 124	Dérangements Tél : 129
International Tél : 120	Interurbain Tél : 125
Renseignements Tél : 122	Réclamations Tél : 123
Nasuba Tél : 00229 21 32 83 40	

EAU ET ELECTRICITE

Les abonnements d'eau et d'électricité doivent être souscrits auprès de la SBEE et de la SONEB.

Société Béninoise d'Énergie Électrique 01 BP 123 Tél : 21 31 21 45 / 21 31 21 62 Fax : 00229 21 31 50 28	Soneb 01 BP 216 Tél : 00229 21 31 22 72 / 21 31 62 58 Fax : 00229 21 31 11 08 e-mail : info@sneb.com
Service Dépannage Tél : 00229 21 31 24 10 / 21 31 22 45	Service Dépannage Tél : 00229 21 31 22 47 / 21 31 24 10

ACTIVITES CULTURELLES

Pour votre distraction, le Bénin regorge de centres attractifs.

Centre Culturel Français 01 BP 416 Tél : 00229 21 30 08 56 / 21 30 74 79 Fax : 00229 21 30 11 51 e-mail : secretariatccfcotonou@yahoo.fr	Fondation ZINSOU Tél : 00229 21 31 57 14
Centre Culturel Américain 01 BP 2012 Tél : 00229 21 30 03 12	Centre Culturel Chinois 01 BP 1532 Tél : 00229 21 31 31 74 / 21 31 48 33
Centre de Promotion Artisanale 01 BP 2651 Tél : 00229 21 30 38 59 / 21 30 34 32 Fax : 00229 21 30 34 91	

COMPAGNIES AERIENNES

Air France Tél : 00229 21 30 18 15	Air Ivoire Tél : 00229 21 31 86 14 / 21 31 86 15
Air Burkina Tél : 00229 21 31 37 06	Afrique Airlines Tél : 00229 21 30 30 60
Ghana Airways Tél : 00229 21 31 42 83	Nigeria Airways Tél : 21 31 52 32
Cotair Tél : 00229 21 32 60 41	Kenya Airways Tél : 00229 21 31 63 32
Afriqyah Tél : 00229 21 31 49 02	Compagnie Malienne Tél : 00229 21 31 68 28

AMBASSADES

Allemagne BP 504 Tél : 00229 21 31 29 68 / 21 31 29 67	France 01 BP 966 Tél : 00229 21 30 02 25 / 21 30 02 26 Fax : 00229 21 30 15 47 / 21 30 25 19
Belgique 01 BP 1881 Tél : 00229 21 30 18 75 Fax : 00229 21 30 68 62	Etats-Unis 01 BP 2012 Tél : 00229 21 30 06 50 Fax : 00229 21 30 14 39
Danemark 04 BP 1223 Tél : 00229 21 30 38 62 / 21 30 38 63 Fax : 00229 21 30 38 60	Nigeria BP 2019 Tél : 00229 21 30 11 42 / 21 30 18 79 Fax : 00229 21 30 11 13
Togo 01 BP 89 Tél : 00229 21 31 80 53 / 21 31 80 54	Pays-Bas Tél : 00229 21 30 41 50 / 21 30 41 52 Fax : 00229 21 31 87 22
Chine	Ghana

Tél : 00229 21 30 03 36	Tél : 00229 21 30 07 46 / 21 30 03 45 Fax : 00229 21 30 03 45
Niger Tél : 00229 21 31 40 30 / 21 31 56 65	Côte d'Ivoire Tél : 00229 21 31 31 22
Sainte Siège 08 BP 400 Cotonou Tél : 00229 21 30 03 57 Fax : 00229 21 30 03 10	Union Européenne 01 BP 910 Cotonou Tél : 00229 21 31 26 17 / 21 31 26 84 Fax : 00229 21 31 53 28

CONSULATS

France Tél : 00229 21 31 26 38 / 21 31 26 80 Fax : 002229 21 31 20 16 e-mail : consulfr@intnet.bj	Belgique BP : 1451 Cotonou Tél / Fax : 00229 21 31 36 90
Coopération Suisse Tél : 00229 21 30 14 68 / 21 30 08 96	Côte d'Ivoire BP : 1509 Cotonou Tél : 00229 21 31 42 79 / 21 31 31 22 Fax : 00229 21 31 28 78
Pays-Bas Tél : 00229 21 31 30 06	Coopération Technique Belge Tél : 00229 21 30 59 37

AVOCATS

Maître Bernard PARAÏSO 01 BP 50 Cotonou Tél : 00229 21 31 30 04 Fax : 00229 21 31 30 04	Maître Alfred POGNON 01 BP 2046 Tél : 00229 21 32 79 45 Fax : 00229 21 32 79 46
Maître Alfred BOCOVO 03 BP 3105 Tél : 00229 21 30 26 34	Maître Alexandrine SAIZONOU-BEDIE 03 BP 3669 Tél : 00229 21 31 56 09 Fax : 00229 21 31 56 09
Maître Armand AGBO 08 BP 1127 Tél : 00229 21 32 38 20 Fax : 00229 21 31 28 09	Maître Arthur BALLE 03 BP 2082 Tél : 00229 21 31 82 48 Fax : 00229 21 31 82 47
Maître Augustin COVI 01 BP 50 Tél : 00229 21 31 46 60 Fax : 00229 21 31 46 60	Maître Charles BADOU 01 BP 144 Tél : 00229 21 30 74 67 Fax : 00229 21 30 74 67
Maître Elvire VIGNON 01 BP 5170 Tél : 00229 21 30 79 15 Fax : 00229 21 30 01 30	Maître Ernest KEKE 06 BP 3180 Tél : 00229 21 33 09 46 Fax : 00229 21 33 09 46
Maître Gabriel DOSSOU 01 BP 49 59 Tél : 00229 21 31 65 80 Fax : 00229 21 31 65 82	Maître Guy-Lambert YEKPE 01 BP 272 Tél : 00229 21 31 36 29 Fax : 00229 21 31 46 01
Maître Paul Kato ATITA 03 BP 1938 Tél : 00229 21 31 08 75	Maître Sakariyaou NOUROU 01 BP 2709 Tél : 00229 21 31 51 53 Fax : 00229 21 31 12 52

HUISSIERS

Maître Monique FAÏHUN KOTCHOFA 01 BP 4906 Tél : 00229 21 31 52 46 Fax : 00229 21 21 60 38	Maitre Hortense BANKOLE DE SOUZA 06 BP 318 Tél : 00229 21 32 54 42 Fax : 00229 21 32 54 74
Maître Brice TOPANOU	Maître Charles COOVI

01 BP 699 Tél : 00229 21 30 04 78	03 BP 2168 Tél : 00229 21 33 71 38
Maître Claudine MOUGNI 01 BP 3105 Tél : 00229 21 31 21 82	Maître Simplicie DAKO 01 BP 4846 Tél : 00229 97 88 68 64 / 95 15 81 30
Maître William MONNOU 01 BP 5733 Tél : 00229 95 42 05 92 / 97 88 56 01	Maître Yvonne DOSSOU-DAGBENONBAKIN 01 BP 5078 Tél : 00229 21 31 65 77 Fax : 00229 21 31 64 02

NOTAIRES

Maître Djamiou ADEBO 01 BP 494 Tél : 00229 21 31 50 59 Fax : 00229 21 31 40 61	Maître Claudia FOURN Tél : 00229 21 30 17 11
Maître Denise EHOZOUZANGNITO 04 BP 09603 Tél : 00229 21 30 92 82 Fax : 00229 21 30 93 84	Maître Jean-Jacques GBEDO 08 BP 0376 Tél : 00229 21 30 68 89
Maître Véronique AKANKOSSI DEGUENON 01 BP 3486 Tél : 00229 21 31 49 54 Fax : 00229 21 31 40 86	Maître Irène ADJAGBA ISHOLA 01 BP 1112 Tél : 00229 21 31 51 02 / 21 01 83 80 Fax : 00229 21 31 60 55

URGENCES et SANTE

SAMU Tél : 00229 21 30 73 36 / 90 90 30 02	Police Secours Tél : 117
Sapeurs Pompiers Tél : 118	Brigade de Protection des Mineurs Tél : 160
Commissariat Central Tél : 00229 21 30 30 25	Ambulance Tél : 00229 21 30 17 69
Clinique Boni Tél : 00229 21 33 06 40	Clinique Pédiatrique d'Akpakpa Tél : 00229 21 33 50 84
CNHU BP 386 Tél : 00229 21 30 01 55 / 21 30 16 82	Cabinet Médical Docteurs APITHY et AZZAZ 06 BP 2470 Tél : 00229 21 30 15 62
Cabinet Médical Sainte Anne d'Afrique 08 BP 822 Tél : 00229 21 31 58 50	Centre d'imagerie Médicale SEZO 08 BP 0550 Tél : 00229 21 30 02 68
Centre de Santé BETHESDA 03 BP 1730 Tél : 00229 21 32 48 16 / 21 32 19 54	Clinique La Lumière 04 BP 0497 Tél : 00229 21 31 04 44 / 21 31 04 45
Clinique Mahouna 01 BP 2163 Tél : 00229 21 30 14 35	

REFERENCES

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
- Charte Nationale des Petites et Moyennes Entreprises et des Petites et Moyennes Industries
- Code des Investissements
- Code des Marchés Publics et Textes d'Application
- Code du Travail en République du Bénin
- Conditions d'Exercice d'une activité commerciale ou industrielle au Bénin (FCA)
- Convention Collective Générale du Travail applicable aux Entreprises relevant des Secteurs Privé et Para-Public en République du Bénin
- Potentialités et Cadre de l'Investissement au Bénin

SITES A CONSULTER

(Actualités, Annuaires, Documentation, Institutions, Opportunités d’Affaires, Analyses, Projets, Tarifs douaniers)

ADEX : Association de Développement des Exportations	www.exportbenin.org
CCIB : Chambre de Commerce et d’Industrie du Bénin	www.ccib.bj
CCEF : Conseillers du Commerce Extérieur	www.ccef-benin-togo.com
CNPB : Conseil National du Patronat du Bénin	www.cnpbenin.org
CPI : Centre de Promotion des Investissements du Bénin	www.cpi-benin.com
CIPB : Conseil des Investisseurs Privés du Bénin	www.cipb.bj
I2F : Site de la Zone UEMOA	www.izf.net
ECONOMIE :	www.economiebenin.org

AUTRES SOURCES

Fiduciaire Conseil et Assistance (FCA)
01 BP 652 Cotonou
Tél : 00229 21 31 82 30 / 21 31 20 76
e-mail : fca@intnet.bj
Contact : Sybel AKUESSON
Tél : 00 229 95 06 16 00
e-mail : sybel.akuesson@gha-exco.com
Publications : Mémento sur le Droit des Affaires au Bénin
Conditions d’exercice d’une activité commerciale ou industrielle au Bénin

Cabinet Deloitte
01BP 224
Tél : 00229 21 31 17 51
Contact : Marc WABI

ZONE FRANCHE INDUSTRIELLE

Agrément et avantages fiscaux à déterminer pour :

Entreprises industrielles à vocation export.
Entreprises de services ou de production de biens pour les entreprises de la ZFI.
Sociétés TIC
Centres d’appels
Holding d’institutions financières ou bancaires.
01 BP 33
Tél : 00229 21 32 78 81 / 21 32 78 82
Fax : 00229 21 32 78 85
e-mail : info@a-zfibenin.com
Site : www.a-zfibenin.com

CODE DES INVESTISSEMENTS

Comme pour la ZFI, les Entreprises ont la possibilité de demander un régime fiscal privilégié dans le cadre de ce Code des Investissements en fonction du montant de ces Investissements pour 5 régimes :

- A : Régime des Petites et Moyennes Entreprises
- B : Régime des Grandes Entreprises
- C : Régime de stabilisation fiscale
- D : Régime des Investissements lourds
- E : Régime des Investissements structurants.

Grandes lignes :

- ⇒ Les charges d'un exercice ne peuvent être reportées sur l'exercice suivant : Elles seront non déductibles.
- ⇒ En plus des dispositions actuelles relatives aux bons de commande de l'Administration, 1% (ou 5% pour les sociétés d'état), l'enregistrement devient obligatoire pour tous les Bons de Commandes de toutes les sociétés (fournitures ou prestations) au taux de 1%.

L'entreprise nouvelle est celle constituée pendant l'année fiscale en cours. Ainsi la première année d'activité s'entend de la période comprise entre la date de création de l'entreprise et le 31 décembre de la même année.

Création d'une nouvelle taxe de développement local applicable aux produits agricoles, animaux, forestiers, halieutiques, miniers et aux recettes de l'exploitation des sites touristiques

- ⇒ La taxe spéciale de ré-export est ramenée de 8% à 4%
- ⇒ Au 1^{er} Janvier 2010, le N° INSAE n'existe plus : Seul le N° I.F.U. (Identifiant Fiscal Unique) est pris en compte.
- ⇒ Impossibilité d'ouvrir un compte en banque, d'avoir un branchement électrique ou une ligne téléphonique sans N° IFU.
- ⇒ Traiter avec une entreprise ayant un N° INSAE (supprimé au 1/01/10) ne permet plus aucune déductibilité.
- ⇒ L'AIB est de 1% sur les entreprises détentrices du numéro IFU. Elle est de 5% pour les autres.